

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



LE SCRUTIN SERA OUVERT

DU 1^{ER} DECEMBRE 09H00 AU 8 DECEMBRE 16H00



ACCES AU SITE DE VOTE

L'agent électeur devra disposer d'une **connexion internet** pour voter et pourra utiliser :

↳ un ordinateur ↳ une tablette ↳ un smartphone



L'électeur aura la possibilité **d'exprimer son vote** sur un poste dédié, dans un **local aménagé à cet effet**, situé dans sa collectivité ou l'établissement concerné, et qui sera **accessible durant les heures de travail** pendant toute la durée du scrutin.

La collectivité doit s'assurer que les conditions nécessaires à **l'anonymat**, la **confidentialité**, et le **secret** de vote sont respectées.

Un **poste informatique** dédié sera également **mis à disposition au CDG 84 (80 rue Marcel DEMONQUE – AGROPARC – 84908 AVIGNON cedex 09)** pour tous les agents électeurs, dans un espace permettant d'assurer la confidentialité du vote.

COMMENT VOTER EN LIGNE ?

1 – Se munir du courrier qui a été remis sous pli confidentiel.

2 – Se rendre sur le site de vote : <https://cdg84.vote.voxaly.com/>

3 – Saisir 3 champs :

- Code d'accès indiqué sur le courrier
- Données à caractère personnel : clé de sécurité sociale + département de naissance
- Code de sécurité à 4 chiffres affiché à l'écran



BESOIN D'AIDE ?

Assistance téléphonique au : 01 44 30 05 67. Ouverture de 9h00 à 18h00 (sauf samedi et dimanche).

Cellule d'assistance CDG84 : https://cdg84.vote.voxaly.com/portail/assistance?type=DONNEES_PERSONNELLES